

# Tarif de la Carte SCOL'R (circuits spéciaux scolaires)

## Essonne - Année scolaire 2019-2020

SCOLARITE	ELIGIBILITE	Elèves domiciliés en ESSONNE (1)	Elèves domiciliés HORS ESSONNE mais résidant en l'Ile-de-France	Elèves résidant hors Ile-de-France
PRIMAIRES (Maternelles - Élémentaires)	SI ELIGIBLE	128,00 €	308,50 €	882,30 €
	NON ELIGIBLE		882,30 €	882,30 €
COLLEGIENS	SI ELIGIBLE	128,00 €	308,50 €	882,30 €
	NON ELIGIBLE		882,30 €	882,30 €
LYCEENS <21 ANS	SI ELIGIBLE	308,50 €	308,50 €	882,30 €
	NON ELIGIBLE	882,30 €	882,30 €	882,30 €

**Pour les élèves boursiers essonniers collégiens : 25 €\***

\* Remboursement par Ile-de-France Mobilités sur présentation d'un justificatif

**DUPLICATA 20 €**

(Délivré par Ile-de-France Mobilités uniquement)

**L'Éligibilité est liée aux critères définis au Règlement Régional d'Ile de France Mobilités**

**Le tarif applicable uniquement aux Essonniers est décidé chaque année par le Conseil Départemental de l'Essonne**

**(1) Participation financière de 75€ de la CCVE à déduire du tarif de la carte SCOL'R pour les élèves domiciliés sur son territoire et scolarisés dans un établissement public de secteur ou un établissement privé sous contrat avec l'état**

